

Relevé de décisions du conseil de Faculté du 17 mai 2013

Le conseil de Faculté, réuni le 17 mai 2013, a été informé sur la nomination de Monsieur Bertrand Balas, membre du conseil en remplacement de Monsieur François Coutard, sur celle de certains représentants étudiants, sur la nomination de Madame Isabelle Michallet en tant que Directrice adjointe de l'Institut de Droit de l'Environnement et de Madame Annie Beziz en tant que co-directeur au Centre de Droit Pénal.

Il a approuvé le compte-rendu de la séance du conseil du 22 février 2013 et les modifications de maquettes et de règlements d'examen pour les diplômes suivants :

- Diplôme universitaire du LL.M
- Licences avec le contenu pédagogique précis de la 3^{ème} année en licence droit-philosophie, la demande de création d'une nouvelle série en L2 sous réserve d'obtenir le nombre d'heures nécessaire, la pose du principe d'une généralisation des QCM pour les épreuves d'une durée d'une heure, le maintien de l'existence d'une commission pédagogique se prononçant sur un nombre supérieur à trois inscriptions pour l'obtention du DEUG, la transmission par l'étudiant des justificatifs nécessaires dans un délai de quinze jours dans le cadre du contrôle d'assiduité, la capitalisation effectuée au niveau, à la fois des semestres, des unités et des matières d'enseignement qui emporte l'acquisition des crédits européens correspondants et la prise en compte des points acquis dans le cadre d'une activité sportive pour l'obtention du diplôme
- Master 2 droit et ingénierie financière
- Master 2 science politique – relations internationales spécialité francophonie et mondialisation
- Master 2 professionnel droit des affaires mention droit des assurances et diplôme universitaire des assurances
- Master 2 en relations internationales – sécurité défense parcours professionnel intelligence économique et stratégique
- Master 2 droit des affaires spécialité droit de l'entreprise parcours droit fiscal
- Article 8 du règlement d'examen du diplôme universitaire préparation aux études de droit en français
- Article 3 du règlement du diplôme universitaire professionnel du droit en formation continue

Il s'est également prononcé en faveur des projets de conventions suivants :

- Avenant n° 2 à la convention de partenariat n°2011-1229 entre l'université Jean Moulin et le conseil régional des notaires de la cour d'appel de Lyon relatif à un soutien financier pour le fonctionnement de l'école de droit de Lyon
- Convention entre l'université d'Aïn Chams en Egypte et l'université Jean Moulin
- Accord de double diplôme entre l'université de Séville et l'université Jean Moulin



Et sur les points financiers qui suivent :

- Validation des droits d'inscription pour le colloque organisé par le Centre d'Etudes Européennes sur le thème « les transitions énergétiques dans l'Union Européenne »
- Validation des tarifs pour le colloque organisé par le Centre du Droit de la Famille sur le thème « du mariage pour tous à la famille homosexuelle »
- Subvention à hauteur de 1 500 euros pour le prix en droit et management des organismes de santé
- Subvention à hauteur de 500 euros pour le colloque organisé par l'association des élèves avocats de la région Rhône-Alpes intitulé « une justice pour les malades mentaux : comment faire coexister droit et médecine ? »
- Subvention pour l'association de l'IDPI à hauteur de 2 000 euros
- Tarifs d'inscription dans le cadre de l'université d'été organisée au Cambodge
- Tarifs d'inscription au colloque « droit et justice dans les mondes virtuels » organisé par le Centre Droit et Nouvelles Technologies
- Proposition que l'institut d'Etudes Judiciaires prenne en charge les frais d'inscription de certains étudiants dans le cadre du diplôme universitaire professionnel du droit à l'école de droit de Lyon

Enfin, il a été approuvé le principe selon lequel la Faculté s'équiperait de lecteurs optiques pour la correction des copies d'examen.

Le Doyen de la Faculté de droit,



Franck MARMOZ